

Département de Loire Atlantique	République Française
COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON	CONSEIL du 30 MARS 2023 Délibération n° 19_30-03-2023
2, Bd de la Loire – 44260 SAVENAY	Date de convocation : 24/03/2023 Lieu de la séance : Lavau-sur-Loire Date de la séance : 30/03/2023
Présents : Messieurs : A. LE BORGNE, J.L THAUVIN, R. GUYON, D. GUILLE, T. GADAIS, M. GUILLARD, P. MARTIN, P. BRIAND, A. JOGUET, R. NICOLEAU, Y. TAILLANDIER, A. FARCY, M. MEZARD, F. MOREAU, P. CORBEL, J. TATARD Mesdames : V. BARILLAU, M. GALLERAND, N. FLAURAUD, S. PASCO, C. TRAMIER, M. LEJEUNE, D. HARIOT, V. GAUTIER, C. SACHOT, E. LE QUENVEN, P. CHABAUD, C. PETER,	Nombre de membres en exercice : 36 Quorum = 19 Nombre de conseillers présents : 28 Procurations : 5 Absents : 3 Nombre de votants : 33
Absents excusés ayant donné procuration à : P. CORMERAIS pouvoir à T. GADAIS JP. BLANC pouvoir à A. JOGUET H. COUTELLER pouvoir à P. MARTIN M. VANDEN BRUGGE pouvoir à E. LE QUENVEN I. LE BELLEGO pouvoir à P. CHABAUD	Présidence : R. NICOLEAU Secrétaire de séance : M. MÉZARD Rapporteur : V. GAUTIER
Absents excusés : E. SABATHIER J. LERAY S. HALLIEN-LANIO	

CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OUVRE BOÎTE 44

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Coopérative d'Activité et d'Emploi Ouvre-Boîtes 44, Pôle de Saint-Nazaire, réalisera des réunions d'information et des animations auprès d'un public porteur de projet de création d'activité et d'entrepreneurs.

Il a été convenu que 4 réunions d'information collectives seront assurées sur la Communauté de communes Estuaire et Sillon, 2 à Savenay et 2 à Saint-Etienne-de-Montluc au bénéfice de porteurs de projet du territoire ou souhaitant s'installer sur le territoire Estuaire et Sillon.

3 animations à destination des entrepreneurs du territoire seront également proposées (accompagnements individuels, temps d'interconnaissance ou animations entre pairs).

Dans ce cadre, il est proposé de verser une subvention de 1 500 euros à l'Ouvre Boîte 44.

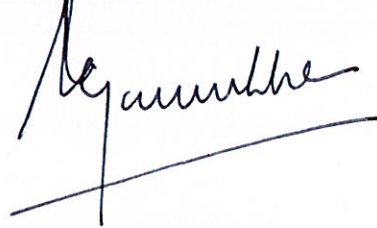
CONCLUSION

Le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

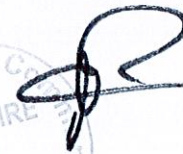
- ☛ D'AUTORISER le Président à signer la convention de partenariat avec l'Ouvre Boîte 44 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération,
- ☛ DE VERSER au titre de l'exercice 2023 une subvention à l'Ouvre Boîte 44 de 1 500 euros,
- ☛ DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2023,
- ☛ D'AUTORISER le Président à accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait le 31 mars 2023

Michel MÉZARD
Secrétaire de séance



Rémy NICOLEAU
Président



ACTE RENDU EXECUTOIRE

APRES TRANSMISSION EN PREFECTURE LE :

04 AVR 2023

ET PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET DE LA CCES LE :

04 AVR 2023

Le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON
Rémy NICOLEAU